

Visite du canal Saint-Denis du 13 mars 2015

Les participants

Nom Prénom	Fonction	Mail
Antoine WOHLGROTH	Conseiller communautaire délégué au projet canal, élu d'Aubervilliers	antoine.wohlgroth@gmail.com ;
Ana DOMINGOS	Cheffe de projet Vélo, direction de la voirie et des déplacements Plaine Commune	Ana.DOMINGOS@Plainecommune.com.fr ;
Georges OLIVEIRA	Direction de la voirie et des déplacements de Plaine Commune	Georges.OLIVEIRA@Plainecommune.com.fr ;
Sophie BOSQUILLON	Cyclolile (Ile-Saint-Denis)	sophie.bosquillon@orange.fr ;
Hervé GATIGNOL	Rien Ne Se Perd (la Bidouillerie)	hqati@free.fr ;
Gérard JACQUET	Les Vélos de la Brèche (Aubervilliers)	gegedoume@yahoo.fr ; lesvelosdelabreche@gmail.com ;
Alexandre BUGNY	Co-fondateur Atelier Vélo de la Dionyversité	alexbugny@yahoo.fr ;
Frédéric Le VAN	Vélo à Saint-Denis	frederic.le-van@orange.fr ;
Laure TOUGARD	Vélo à Saint-Denis	Asso.veloasaintdenis@gmail.com ;
Daniel RIGAUD	Vélo à Saint-Denis	Asso.veloasaintdenis@gmail.com ;

Copie à

Laurence GONNET	Direction de la voirie et des déplacements de Plaine Commune	Laurence.GONNET@Plainecommune.com.fr ;
Dominique CARRE	Délégué à l'éco-mobilité, Plaine Commune	Dominique.CARRE@Plainecommune.com.fr ;
Valéry LORIOT	Direction parc et jardins, Plaine Commune	Valery.LORIOT@Plainecommune.com.fr ;
Nicolas LAURENT	Ville de Saint-Denis	Nicolas.Laurent@ville-saint-denis.fr ;
Jacques PIGEON	Cyclolile	jac.pigeon@orange.fr ;
David LHOTE	AC4R (La Courneuve)	davidlhote@gmail.com ;
Etienne CAUCHEMEZ	Rien Ne Se Perd (Atelier vélo Nomade)	e.cauchemez@laposte.net ;
Julien DUSSART	Atelier solidaire de Saint-Ouen	juliendussart962@gmail.com ;
Thierry COLIN	Atelier solidaire de Saint-Ouen	thierrycolin77@gmail.com ;
Xavier REMONGIN	Atelier solidaire de Saint-Ouen	xremongin@gmail.com ;

Rappel

A la suite d'un courrier de PlaineCyclo (le collectif des associations vélo du territoire) interpellant Plaine Commune sur les aménagements du canal Saint-Denis adressé le 19 août 2014, et s'alarmant de l'inaction de l'agglomération sur les trois portions non aménagées des berges, une réponse nous est parvenue début décembre 2014 du conseiller communautaire délégué au « projet canal », Antoine WOHLGROTH.

En réponse à ce courrier, PlaineCyclo a proposé une visite du canal.

Rendez-vous nous a été proposé pour le 13 mars 2015.

Les portions concernées

Sur la commune d'Aubervilliers

- La section comprise entre le pont du Landy et la passerelle de la Haie-Coq (section sur laquelle le bétonnier Unibéton avait été temporairement déplacé dans le cadre des travaux de la ZAC du Canal) ;
- La section partant du Pont de Stains (quai Gambetta) jusqu'au quai de la Charente (allant jusqu'aux nouveaux aménagements réalisés par la Ville de Paris). Section sur laquelle s'effectuent les travaux de réalisation des deux nouvelles stations de la ligne 12 du métro (maîtrise d'ouvrage RATP, maître d'œuvre Chantiers Modernes Construction qui a récemment recouvert la berge d'un enrobé avec un marquage piéton - vélo) sur la partie concernée par le chantier.

Sur la commune de Saint-Denis

- La section comprise entre la gare de Saint-Denis (passerelle de la gare et pont de la rue du Port) et le pont de la Briche (le passage étant totalement fermé à la hauteur de l'écluse n° 7 dite de la Briche). La réalisation de cette section permettrait la continuité avec l'aménagement promenade des berges de la Seine sur Epinay-sur-Seine.

Des compétences croisées

Le canal de Saint-Denis est propriété (foncier) de la Ville de Paris qui en confie la gestion à son service des canaux. Toute intervention sur le canal ne peut se faire qu'en accord avec la Ville de Paris (sous forme de convention). Le nettoyage et l'entretien des berges sont donc de la responsabilité de la Ville de Paris.

Toutefois, sur les parties aménagées par Plaine Commune (réalisées de 2002 à 2006 avec l'aide de la Région et de l'Europe), la convention avec la Ville de Paris stipule que la communauté d'agglomération est responsable du nettoyage et de l'entretien.

Ainsi, se trouve-t-on donc dans une situation où les parties aménagées sont sous la responsabilité de Plaine Commune, alors que les parties non aménagées sont sous celle de la Ville de Paris. Ceci explique que ce sont les services de nettoyage de la Ville de Paris qui ont dégagé les gravats et détritiques sur la portion du Pont du Landy.

Les deux portions actuellement non aménagées ne l'ont pas été en raison de leur vocation à accueillir des activités portuaires. Le schéma directeur des implantations portuaires sur le canal Saint-Denis (partagé entre Plaine Commune, le département de la Seine-St-Denis, la Ville de Paris) est en cours de réactualisation.

La visite

La visite effectuée à vélo a permis d'échanger des informations et de recueillir les avis sur les différentes portions en cause :

Du Pont du Landy à la Passerelle de la Haie-Coq : cette section *devrait* (conditionnel lié aux choix budgétaires de Plaine Commune) être traitée en même temps que celle de l'écluse n°7 (sur St-Denis) sur laquelle plusieurs études ont été conduites (sans être partagées ni communiquées aux associations) et sur laquelle les aménagements *devraient* être réalisés en 2016 (*voir plus loin le rappel sur l'écluse de la Briche*).

La visite a permis de constater que les plots de béton placés pour éviter que les camions et autres véhicules motorisés puissent accéder au quai du canal avaient été déplacés laissant de nouveau le champ libre pour des dépôts de débris et déchets de chantier ou d'autres activités (type mécanique sauvage). Il nous a été indiqué que les entreprises pour lesquelles ces aménagements avaient été réalisés (et qui détiennent les clés de la chaîne) seraient tenues pour responsables des dépôts sauvages et pénalisées en cas de récidive.

Les associations ont plaidé pour qu'un aménagement de type corridor soit installé pour permettre un accès réservé aux seuls camions des deux entreprises (ferraille).

Rappel sur l'écluse de la Briche

Un « *accord de principe*¹ » aurait été trouvé entre la Ville de Paris, la Ville de Saint-Denis et Plaine Commune pour « *libérer une emprise au droit de la maison de l'éclusier* » afin de laisser un passage cyclable et piéton à la hauteur de l'écluse de la Briche. L'objectif étant de réaliser « *un aménagement de type voie verte sobre et qualitatif entre la gare de Saint-Denis et les berges de la Seine à Epinay-sur-Seine* ».

Les associations soulignent qu'elles n'ont pas été associées aux échanges et débats sur ce projet d'aménagement. Pourtant, lors du dernier comité vélo de Plaine Commune du 24 novembre 2014, nous avons clairement indiqué, face à l'évidente méconnaissance des techniciens et des élus de la topographie du secteur entre le canal et la promenade d'Epinay-sur-Seine, notre disponibilité et notre souhait d'être associés aux études projetées.

La section partant du Pont de Stains jusqu'à la limite de la Ville de Paris : une partie de cette section a été recouverte (par l'entreprise maître d'œuvre des travaux de la RATP, installée sur les berges) d'un enrobé pour permettre aux véhicules du chantier du métro de passer. Cependant, cet aménagement ne couvre qu'une petite partie de la section, laissant le reste du quai dans un état difficilement cyclable (nombreux enfoncements de la voie composée de pavés disjoints). Par ailleurs, l'accès par la rue Pierre Larousse n'est pas été fermé aux véhicules motorisés, ce qui entraîne des stationnements de voitures, surtout lorsque le chantier n'est pas actif (le week-end notamment). Les représentants du service Voirie de Plaine Commune déclarent avoir l'intention de demander à l'entreprise de poursuivre l'aménagement provisoire jusqu'à la limite de son chantier.

Autres aspects abordés

Des liaisons cyclables sur les deux berges ?

Actuellement, la Ville de Paris aménage une liaison douce (cyclable et piétonne) sur la rive gauche du canal (en lien avec la ZAC Claude Bernard). Une passerelle est en cours de réalisation, afin de franchir la darse située en amont du centre commercial du Millénaire.

¹ Les citations sont extraites du courrier d'Antoine Wohlgroth du 20 octobre 2015

Cette liaison cyclable risque fort d'être interrompue à la hauteur du Pont de Stains, actuellement infranchissable à vélo, dont l'élargissement n'est pas pour demain...

De son côté, Plaine Commune, bien qu'affichant la rive droite entièrement cyclable (cf. plan des itinéraires cyclables) n'a pas choisi de prendre la compétence sur les parties non traitées des berges du canal sur sa rive droite, bien que cet itinéraire soit celui emprunté quotidiennement par de nombreux cyclistes.

L'absence de signalétique

Les associations font observer que l'absence de signalétique indiquant l'interdiction faite aux véhicules motorisés (dont les deux roues) d'emprunter les berges du canal encourage le laxisme dans ce domaine et ne permet pas d'interpeller les contrevenants.

Des installations de type « sas » vélos – poussettes pourraient être mises en place aux différents accès des berges du canal afin d'éviter la présence d'engins motorisés (comme cela a été fait à la sortie de la passerelle de la Haie-Coq sur la rive gauche, face au centre de recherche de St Gobain).

L'éclairage des berges est également indispensable pour assurer la sécurité des cyclistes et des piétons ; les associations proposent la mise en place d'un éclairage solaire.

Compatibilité entre activités économiques et usage du vélo

Les associations font remarquer que les aménagements réalisés par l'entreprise maître d'œuvre démontrent qu'il est parfaitement possible de concilier activité portuaire ou industrielle avec passage piéton et cyclable (comme les exemples du canal de l'Ourcq ou de la promenade bleue sur le port de Nanterre le prouvent amplement).

Sous-estimation du potentiel touristique du canal

Les associations font également remarquer que le potentiel touristique du canal est fortement pénalisé par ces ruptures de continuité cyclable. La perspective (cône de vue) depuis les berges du canal à Paris permet de voir la Basilique Saint-Denis, ce qui pourrait être valorisé pour des promenades cyclistes de Paris (découverte du Stade de France et de la Basilique).

Dédier un budget spécifique « canal » et le faire connaître

Les associations demandent qu'un budget dédié soit consacré aux travaux d'aménagement des berges du canal. Cela permettrait aux citoyens et aux associations de mesurer l'effectivité des moyens mis en œuvre et pour Plaine Commune de faire preuve de transparence.

Préserver la mixité des fonctions

Le délégué communautaire, Antoine Wohlgroth, se déclare favorable à la mixité des fonctions du canal : liaison par voie d'eau pour les péniches, activités portuaires, espace de loisir et de détente, voie douce pour les cyclistes. Il fait observer que la volonté politique de travailler sur le canal existe et que la création de sa délégation en est l'illustration. Il rappelle l'importance de maintenir la vocation industrielle et portuaire du canal qui joue un rôle majeur pour l'évacuation des déblais des travaux des ZAC (Claude Bernard sur Paris et celle de la Porte d'Aubervilliers). Dans la perspective des travaux du Grand Paris, ce rôle sera conforté.

Une réunion publique sur le canal

Le délégué communautaire indique son intention de susciter une réunion publique sur le canal avec les responsables de la propreté de la Ville de Paris et les associations intéressées par ce sujet.

Les associations rappellent leur demande d'être beaucoup plus systématiquement associées aux études et échanges en amont des décisions afin de pouvoir apporter leur expertise d'usage sur les circulations douces.

En conclusion

Une visite utile qui nous a permis de mieux comprendre les croisements de compétences et les écarts entre parties aménagées et parties non aménagées du canal.

La satisfaction de voir qu'enfin... la question du canal était saisie par Plaine Commune qui a désigné un conseiller communautaire délégué sur ce thème. La volonté d'Antoine Wohlgroth d'entendre et de travailler avec les associations concernées.

Le regret toutefois que la liaison cyclable continue depuis Paris (la Villette) jusqu'à Epinay-sur-Seine (ce qui implique le déblocage de l'écluse de la Briche) ne soit pas encore effective... alors qu'elle avait été promise à l'occasion des jeux olympiques de Londres (en 2012) et qu'elle est de nouveau annoncée pour l'Euro 2016 (championnat d'Europe de foot).

Les associations réunies dans le collectif PlaineCyclo resteront mobilisées et vigilantes pour les trois points noirs (deux sections sur Aubervilliers) et le secteur de l'écluse de la Briche soient rapidement traités.